

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LIMOGES - 8701 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/12/2024 - 8107 - 1958 B 00100 - 758 501 001 - LEGRAND FRANCE

copie certifiée conforme

Durand

LEGRAND FRANCE

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	1 082	972
Autres produits d'exploitation	58	56
Total produits d'exploitation	1 140	1 028
Charges d'exploitation		
Consommation de marchandises	(44)	(40)
Consommation de matières premières et autres approvisionnements	(331)	(341)
Autres achats et charges externes	(260)	(228)
Impôts, taxes et versements assimilés	(13)	(13)
Frais de personnel	(280)	(267)
Dotations aux amortissements et provisions	(57)	(43)
Autres charges	(1)	(1)
Total charges d'exploitation	(986)	(933)
Résultat d'exploitation	154	95
Produits financiers		
Des participations	1 009	654
Des autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé	63	24
Gains de change	35	41
Reprises sur provisions et transferts de charges	55	41
Total Produits Financiers	1 162	760
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	(40)	(135)
Pertes de change	(42)	(47)
Intérêts, charges assimilées et autres charges financières	(191)	(85)
Total Charges Financières	(273)	(267)
Résultat financier	889	493
Résultat courant avant impôts	1 043	588
Résultat exceptionnel	(14)	(3)
Bénéfice de l'exercice avant impôt et participation	1 029	585
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(11)	(7)
Impôt sur les bénéfices	(32)	(11)
Bénéfice net de l'exercice	986	567

Bilan

Actif

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	19	18
Immobilisations corporelles	207	181
Immobilisations financières	3 195	3 180
Total Actif Immobilisé	3 421	3 379
Actif circulant		
Stocks et en-cours	137	145
Créances	377	260
Valeurs mobilières de placement	670	700
Disponibilités	1 490	1 046
Total Actif Circulant	2 674	2 151
Comptes de régularisation	48	64
TOTAL ACTIF	6 143	5 594

Passif

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Capitaux propres		
Capital social	55	55
Primes et réserves	88	262
Résultat de l'exercice	986	567
Provisions réglementées et subventions	89	82
Total capitaux propres	1 218	966
Provisions	138	147
Dettes financières		
Autres dettes financières	4 506	4 163
Total dettes financières	4 506	4 163
Autres dettes	281	316
Comptes de régularisation	0	3
TOTAL PASSIF	6 143	5 594

Notes annexes aux états financiers

NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	4
NOTE 2 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	4
NOTE 3 - NOTES SUR LE BILAN	8
NOTE 4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	13
NOTE 5 - AUTRES INFORMATIONS	15

NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant

NOTE 2 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et conformément au plan comptable révisé et suivant les mêmes méthodes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tous les montants sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément au règlement ANC n° 2015-06, les malis de fusion sont affectés aux actifs sous-jacents supportant les plus-values latentes des actifs apportés.

Ces malis de fusion affectés suivent les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs sous-jacents.

La quote-part résiduelle non identifiable des malis a été affecté au fonds commercial et fait l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

~~Les fonds commerciaux ont pour origine l'apport des activités d'anciennes filiales, devenues désormais établissements de la société. Ces apports concourent encore au maintien et au développement du potentiel d'activité de la société.~~

La valeur actuelle du fonds commercial a été déterminée sur la base de calcul de la valeur d'utilité.

Ce calcul est effectué par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de 5 ans, issus de données budgétaires approuvées par la direction. Au-delà de la période de 5 ans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des données de la dernière année du budget et d'hypothèses financières long terme.

2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production des immobilisations.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principaux taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

Nature	Durée (ans)	Taux comptable économique
Constructions	15 à 25	4 à 6,67 % L
Aménagement des constructions	15	6,67 % L
Matériel de production	10	10 % L
Outils de production	5 à 8	12,5 % à 20 % L
Matériel de transport	4 à 5	20 % à 25 % L
Matériel informatique	3 à 5	20 à 33,33 % L

La société pratique l'amortissement dégressif pour des raisons fiscales lorsque les immobilisations sont éligibles à ce régime. Cela concerne donc principalement le matériel et les outillages de production ainsi que le matériel de transport et informatique.

2.4 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée (ou de leur valeur réévaluée) ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation sont comptabilisées en charges financières.

Les reprises sur provisions sont comptabilisées en résultat exceptionnel lorsqu'elles ont donné lieu à cession dans l'exercice afin de ne pas déséquilibrer le résultat courant. Les reprises de provision d'une autre nature sont reprises en financier.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont comptabilisés en charges.

2.5 STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Les stocks et travaux en cours sont évalués au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur de remplacement (produits achetés) ou de production (produits fabriqués), sans toutefois excéder leur valeur nette de réalisation.

Le prix de revient est déterminé selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti), sauf pour l'établissement de Limoges où la méthode utilisée est le prix moyen pondéré.

Les frais d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût des stocks.

2.6 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement, apprécié au cas par cas.

2.7 DETTES ET CRÉANCES EN DEVISES

Elles figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours constaté à la fin de l'exercice.

2.8 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur réalisable (en fonction de leur cotation ou de leur valeur estimée de réalisation).

Une dépréciation est constituée pour les moins-values latentes éventuelles.

2.9 EMPRUNTS À LONG TERME, « OBLIGATIONS YANKEE »

Le 14 février 1995, Legrand France a émis sur le marché public américain un emprunt obligataire d'un montant de 400,0 millions de dollars américains portant intérêt fixe au taux de 8,5 % et remboursable le 15 février 2025.

Les intérêts de cet emprunt sont payables à terme échu les 15 février et 15 août de chaque année, la première échéance étant intervenue le 15 août 1995.

En décembre 2013, la Société a été sollicitée par des détenteurs d'obligations Yankee pour leur racheter des titres. Dans ce cadre, la Société a décidé d'acquérir des obligations Yankee représentant au total un nominal de 6,5 millions de dollars américains. Ces obligations ont été annulées consécutivement à leur acquisition par la Société.

En décembre 2020, la Société a été sollicitée par des détenteurs d'obligations Yankee pour leur racheter des titres. Dans ce cadre, la Société a décidé d'acquérir des obligations Yankee représentant au total un nominal de 18,6 millions de dollars américains. Ces obligations ont été annulées consécutivement à leur acquisition par la Société.

Au cours de l'année 2021, la Société a été sollicitée par des détenteurs d'obligations Yankee pour leur racheter des titres. Dans ce cadre, la Société a décidé d'acquérir des obligations Yankee représentant au total un nominal de 27,6 millions de dollars américains. Ces obligations ont été annulées consécutivement à leur acquisition par la Société.

Au cours de l'année 2022, la Société a été sollicitée par des détenteurs d'obligations Yankee pour leur racheter des titres. Dans ce cadre, la Société a décidé d'acquérir des obligations Yankee représentant au total un nominal de 34,6 millions de dollars américains. Ces obligations ont été annulées consécutivement à leur acquisition par la Société.

Au cours de l'année 2023, la Société a été sollicitée par des détenteurs d'obligations Yankee pour leur racheter des titres. Dans ce cadre, la Société a décidé d'acquérir des obligations Yankee représentant au total un nominal de 21,4 millions de dollars américains. Ces obligations ont été annulées consécutivement à leur acquisition par la Société.

A la suite de ces opérations, l'emprunt obligataire s'élève à 291,3 millions de dollars américains

2.10 PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE ET PENSIONS DE RETRAITE

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération. Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes de retraite, sont intégralement comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus. Concernant les écarts actuariels, ils sont toujours enregistrés directement au compte de résultat.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base d'un taux d'actualisation déterminé par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Il est arrêté sur la base de l'indice externe iBoxx € Corporates AA 10+, communément retenu comme référence.

Les provisions constituées au bilan couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein de la Société. La Société n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière.

Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise.

Cette indemnité est définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. Elle peut être issue d'un accord d'entreprise si celui-ci est plus favorable au salarié et est généralement différente selon le statut (cadre/non cadre) du salarié.

La loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023, promulguée le 14 avril 2023, relève l'âge légal de la retraite de 62 à 64 ans.

L'impact de cette réforme n'est pas matériel au 31 décembre 2023.

2.11 PROVISION POUR PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS

2.11.1 Provision pour participation et intéressement

Legrand France SA a adhéré à l'accord dérogatoire de participation du 7 juin 2023. Cet accord de participation s'applique pour une durée de 2 ans et donc pour les calculs de la réserve spéciale de participation de 2023 à 2024. Le périmètre des sociétés parties à l'accord inclut la Société et les sociétés Legrand SA, Legrand SNC, Cofrel, Ura, Planet-Wattohm, Legrand Care, Legrand Énergie Solutions et Legrand Data Center Solutions.

Legrand France SA a également adhéré à l'accord d'intéressement du 7 juin 2023. Cet accord d'intéressement s'applique pour une durée de 2 ans et donc pour les exercices 2023 à 2024 pour le même périmètre que celui énoncé pour l'accord dérogatoire de participation.

2.11.2 « Legrand Obligations Privées »

Le 30 janvier 2004, le Groupe a mis en place un nouveau « Plan d'Épargne Entreprise groupe Legrand ». Ce plan d'épargne permet, conformément à la loi, à tous les salariés du Groupe en France, ayant trois mois d'ancienneté, de constituer une épargne placée au choix du salarié dans différents fonds communs de placements gérés par des organismes habilités, pendant la période d'indisponibilité légale de 5 ans.

Parmi ces fonds communs de placement, Legrand a mis en place un fonds particulier intitulé « Legrand Obligations Privées » permettant aux salariés du Groupe en France qui le souhaitent de placer leur participation et/ou leur intéressement, pendant la période de blocage, dans ce fonds qui verse un taux de 5,5%. Depuis l'exercice 2011, la Société est l'émetteur au sein du Groupe des Obligations Privées.

2.12 ACHATS ET VENTES À TERME DE DEVISES, « SWAPS » DE DEVISES

En fin d'exercice, la perte latente résultant de la différence entre le cours de vente ou d'achat et le cours de clôture, fait l'objet d'une provision.

2.13 OPTIONS DE CHANGE

En fin d'exercice, les options sur devises sont évaluées à leur valeur de marché et enregistrées en valeur mobilières de placement.

La variation constatée entre le prix payé lors de l'acquisition de l'instrument et la valeur de marché est enregistrée en résultat de change.

2.14 FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Ces frais sont passés en charges d'exploitation de l'exercice.

Il en est de même pour l'ensemble des dépenses informatiques, à l'exception des logiciels achetés qui sont immobilisés et amortis sur leur durée d'utilisation.

NOTE 3 - NOTES SUR LE BILAN

3.1 ACTIF IMMOBILISÉ

Les mouvements de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

	31 Décembre 2023			
(en millions d'euros)	Valeur brute début période	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute fin période
Immobilisations incorporelles	61	4	0	65
Terrains	17	1	0	18
Constructions	203	5	(2)	206
Matériels et outillages industriels	534	24	(32)	526
Autres immobilisations	18	3	(1)	20
Immobilisations en cours, avances et acomptes	46	20	0	66
Immobilisations corporelles	818	53	(35)	836
Titres de participation	2 935	19	0	2 954
Créances rattachées à des participations	28	17	(21)	24
Prêts et autres immobilisations financières	354	23	(24)	353
Immobilisations financières	3 317	59	(45)	3 331
Total actif immobilisé	4 196	116	(80)	4 232

Les mouvements des amortissements relatifs à l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

	31 Décembre 2023			
(en millions d'euros)	Amortissements cumulés début période	Dotations de l'exercice*	Diminutions de l'exercice	Amortissements cumulés fin période
Immobilisations incorporelles	43	3	0	46
Terrains	12	0	0	12
Constructions	153	5	(2)	156
Matériels et outillages industriels	457	19	(31)	445
Autres immobilisations	15	2	(1)	16
Immobilisations corporelles	637	26	(34)	629
Total amortissements	680	29	(34)	675

*Hors dépréciations des immobilisations présentées en note 3.8

Les immobilisations incorporelles comprennent des fonds commerciaux pour une valeur nette de 14,1 millions d'euros.

Les fonds commerciaux n'ont pas fait l'objet de tests de dépréciation sur cet exercice.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur l'exercice 2023.

3.2 STOCKS ET EN COURS

Les stocks et en-cours s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023		31 Décembre 2022	
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	84	22	62	71
En-cours de production	28	4	24	24
Produits intermédiaires et finis	44	5	39	34
Marchandises	13	1	12	15
TOTAL	169	32	137	144

3.3 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Billets de trésorerie	0	0
Instruments de trésorerie	0	0
Autres placements	670	700
TOTAL	670	700

Legrand France SA effectue des placements courts terme à taux fixe.

En complément et depuis l'exercice 2021, la société Legrand France effectue également des placements à moyens terme.

Les équivalents de trésorerie se composent de dépôts à terme et d'autres actifs financiers liquides (possibilité de sortie inférieure ou égale à 3 mois), facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

3.4 CRÉANCES

Les créances de l'actif circulant s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023		
	Montant	Échéances	
	Valeur brute	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	25	25	0
Prêts et autres immobilisations financières	355	6	349
Total créances de l'actif immobilisé	380	31	349
Créances clients	313	313	0
Taxe sur la valeur ajoutée	18	18	0
Autres créances	46	46	0
Total créances de l'actif circulant	377	377	0
Comptes de régularisation	48	48	0
TOTAL A LA FIN DE LA PÉRIODE	805	456	349
TOTAL AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	714	331	383

3.5 DETTES

31 Décembre 2023				
(en millions d'euros)	Montant brut	Échéances		
		À un an au plus	À plus d'un an et à cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires*	324	18	306	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, dont :				
- À un an maximum à l'origine	115	115	0	0
- À plus d'un an à l'origine	50	0	50	0
Emprunts et dettes financières divers	4 017	1 244	894	1 879
Total dettes financières	4 506	1 377	1 250	1 879
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153	153	0	0
Dettes fiscales et sociales	119	119	0	0
Autres dettes	9	9	0	0
Total autres dettes	281	281	0	0
Comptes de régularisation	0	0	0	0
TOTAL A LA FIN DE LA PÉRIODE	4 787	1 658	1 250	1 879
TOTAL AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	4 480	1 533	1 315	1 632

* dont 51,8 millions d'euros (comprenant 2,1 millions d'intérêts courus au taux de 5,50%) correspondant au montant investi par les salariés dans le fonds commun de placement intitulé « Legrand Obligations Privées »

3.6 COMPTES DE RÉGULARISATION

La ventilation de ce poste est la suivante :

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Charges payées d'avance	8	10
Primes de remboursement de l'emprunt en US dollars*	0	0
Écarts de conversion**	40	55
TOTAL	48	65

* Amorties sur la durée de l'emprunt, soit 30 ans

** Les écarts de conversion proviennent de la réévaluation des créances et dettes en devises étrangères au taux de change en vigueur au 31 décembre 2023. Les écarts de conversion actif, conformément aux principes comptables, font l'objet d'une provision pour risque de change et les écarts de conversion passif ne sont pas enregistrés au compte de résultat.

3.7 CAPITAUX PROPRES

3.7.1 Capital social

Le capital social est constitué de 27 456 275 actions d'une valeur nominale de 2 euros au 31 décembre 2023.

3.7.2 Primes et réserves

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Avant répartition		
Primes	82	82
Ecart d'évaluation	0	0
Réserve légale	6	6
Autres réserves et report à nouveau	0	174
TOTAL	88	262

3.7.3 Mouvements des capitaux propres

Les mouvements des capitaux propres de l'exercice s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice avant répartition	966
Variations en cours d'exercice après répartition :	
- du capital	0
- des primes	0
- des réserves et report à nouveau	0
- des dividendes versés	(741)
- des provisions réglementées et subventions	7
- du résultat de l'exercice	986
- autres	0
CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE AVANT RÉPARTITION	1 218

3.7.4 Résultat de l'exercice et dividendes payés

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Nombre d'actions	27 456 275	27 456 275
Bénéfice net comptable (en millions d'euros)	986	567
Bénéfice net comptable par action (en euros)	35,89	15,73
Variation des capitaux propres (en millions d'euros)	252	80
Variation des capitaux propres par action (en euros)	9,18	2,91
Dividendes versés au cours de l'exercice (en millions d'euros)	741	500
Dividendes versés au cours de l'exercice par action (en euros)	26,98	18,21

3.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

31 Décembre 2023

	Au début de la période	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (suite à leur utilisation)	Reprises de l'exercice (devenues sans objet)	A la fin de la période
<i>(en millions d'euros)</i>					
Provisions pour investissements (participation des salariés)	0	0	0	0	0
Provisions pour hausse de prix	28	8	(2)	0	34
Amortissements dérogatoires	52	9	(8)	0	53
Provisions réglementées	80	17	(10)	0	87
Provisions pour pertes de change	55	40	(55)	0	40
Provisions pour pensions et obligations similaires	61	6	(3)	0	64
Provisions sociales	8	3	(3)	0	8
Provisions pour risques production et outillage	16	5	0	(1)	20
Autres provisions	7	2	(1)	(1)	7
Provisions	147	56	(62)	(2)	139
Dépréciation sur immobilisations incorporelles	1	0	0	0	1
Dépréciation sur immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
Dépréciation sur immobilisations financières	141	0	0	0	141
Dépréciation sur stocks et en cours	24	15	(5)	(2)	32
Dépréciation sur comptes clients et autres créances	0	0	0	0	0
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0
Provisions pour dépréciations	166	15	(5)	(2)	174
TOTAL	393	88	(77)	(4)	400
Dotations et reprises					
- d'exploitation		28	(15)		
- financières		40	(54)		
- exceptionnelles		20	(12)		
TOTAL		88	(81)		

3.8.1 Indemnités de départ à la retraite

Legrand France, en application des conventions collectives en vigueur dans le secteur de la construction électrique, est tenue de verser à tout salarié partant en retraite une indemnité calculée en fonction de son ancienneté dont la méthode de comptabilisation est expliquée en note 2.10.

Les provisions constituées au bilan s'élèvent à 63,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 (60,8 millions d'euros au 31 décembre 2022) et représentent l'engagement cumulé au titre des prestations définies.

Le calcul des engagements est effectué sur la base d'hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. En 2023., le calcul est basé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 3,50 %, un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 3,17 % (respectivement 3,50 % et 3,65% en 2022.).

3.8.2 Autres provisions

Les autres provisions contiennent principalement une provision constituée au titre des plans de rémunérations pluriannuelles long terme.

NOTE 4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉS ET MARCHÉS GÉOGRAPHIQUES

Le chiffre d'affaires de Legrand France s'élève à 1 082 millions d'euros.

L'activité de Legrand France est axée sur la fabrication d'appareillage électrique d'installation.

4.2 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Produits financiers des participations	1 009 ^f	654
Produits financiers des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	15 ^f	11
Gains de change	35 ^f	41
Autres produits		
- reprises sur provisions et transferts de charges	55 ^f	41
- produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0
- autres intérêts et produits assimilés	48 ^f	13
Total des autres produits financiers	103 ^f	54
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 162^f	760
Dotations financières aux amortissements et provisions	(40) ^f	(135)
Pertes de change	(42) ^f	(47)
Intérêts et charges assimilés, et autres charges financières	(191) ^f	(85)
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(273)^f	(267)
RÉSULTAT FINANCIER	889^f	493

4.3 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 ^f	8
Produits exceptionnels sur opérations de capital	1 ^f	3
Reprises sur provisions et transferts de charges	12 ^f	20
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	14^f	31
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(7) ^f	(7)
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	(1) ^f	(1)
Dotations aux amortissements et provisions	(20) ^f	(26)
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(28)^f	(34)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(14)^f	(3)

4.4 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

4.4.1 Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale en vigueur date du 1er janvier 2003. A cette date, Legrand France SA et ses filiales sont entrées dans ce nouveau périmètre qui a pour tête d'intégration fiscale la société Legrand SA. La convention stipule que les surcoûts et les économies d'impôts résultant de l'application du régime d'intégration fiscale sont conservés par la société mère.

4.4.2 Impôts

L'impôt représente une charge de 31,9 millions d'euros.

4.4.3 Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Bénéfice net de l'exercice	986	567
Dotations de l'exercice aux provisions réglementées (y compris amortissements dérogatoires)	17	23
Reprises de l'exercice sur provisions réglementées imposables	(10)	(10)
Reprises de l'exercice sur provisions spéciales pour investissements non imposables (participation des salariés)	0	0
Sous total de ces provisions	7	13
Charge / (Produit) d'impôt du fait de ces provisions	(2)	(3)
Résultat de l'exercice hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires	991	577

4.4.4 Situation fiscale latente

	Base : produits (ou charges)				Produits (ou charges) fiscaux latents		
	Mouvements de l'exercice						
(en millions d'euros)	01/01/2023	Dotation	Reprise	31.12.2023	01/01/2023	Variation	31.12.2023
Evaluations dérogatoires en vue d'obtenir des allègements fiscaux							
Provisions réglementées (hors amortissements dérogatoires** et hors provisions pour investissement/participation)	28	8	(2)	34	(7)	(2)	(9)
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains postes : provisions pour							
Congés payés ***	(11)	(1)	0	(12)	3	0	3
Pensions, obligations similaires et indemnités	(61)	(6)	3	(64)	16	0	16
Impôts, taxes et autres	(41)	(8)	0	(49)	11	2	13
Sous total	(113)	(15)	3	(125)	30	2	32
TOTAL	(85)	(7)	1	(91)	23	0	23

* Les taux retenus sont les taux votés en vigueur pour l'exercice 2023., et suivant.

** Les amortissements dérogatoires ne donnent pas lieu à détermination d'un effet fiscal latent correspondant, dans la mesure où il s'agit d'un avantage fiscal définitivement acquis contrairement aux autres provisions réglementées (provision pour hausse des prix).

*** La société a décidé d'opter pour le maintien du régime antérieur de déductibilité fiscale différée de la provision pour congés payés.

4.4.5 Ventilation de l'impôt

	31 Décembre 2023		31 Décembre 2022	
	(en millions d'euros)			
	Base	Impôt net	Base	Impôt net
Résultat courant avant impôt	1 043		588	
Impôt correspondant (dont crédit d'impôt)		(32)		(10)
Résultat exceptionnel (dont participation)	(25)		(10)	
Impôt correspondant		0		(1)
Résultat net de l'exercice	1 018	(32)	578	(11)

NOTE 5 - AUTRES INFORMATIONS

5.1 EFFECTIFS :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Effectifs moyens		
Cadres	909	868
Employés	1 121	1 118
Ouvriers qualifiés et spécialisés	1 569	1 596
TOTAL	3 599	3 582

5.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS

5.2.1 Engagements donnés

Au 31 décembre 2023 et 2022, la Société était engagée pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Garanties concédées à des banques	88	121
Garanties concédées à d'autres organismes	18	18
TOTAL	106	139

L'essentiel de ces garanties est concédé à des banques par la Société pour le compte de filiales du Groupe établies à l'étranger.

En octobre 2011, la Société a conclu avec six banques un Contrat de crédit permettant de bénéficier d'une ligne de crédit multidevises d'un montant de 900,0 millions d'euros, renouvelable par tirages successifs et d'échéance 5 ans avec option de renouvellement de deux fois un an. Dans le cadre de ce contrat, la marge appliquée au-delà des taux de marché est fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe.

En juillet 2014, la Société a signé un accord d'amendement et d'extension du Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit.

Au terme de cet accord, la maturité maximum de la ligne de crédit a été allongée de 3 ans, soit jusqu'en juillet 2021, incluant une option de renouvellement de deux fois un an, avec des conditions financières améliorées par rapport à celles d'octobre 2011.

En décembre 2019, la Société a signé un nouvel accord d'amendement et d'extension du Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit. Au terme de cet accord :

- la maturité de la ligne de crédit multidevises de 900,0 millions d'euros a été allongée jusqu'en décembre 2026,
- la marge appliquée au-delà des taux de marché reste fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe, mais sera augmentée ou diminuée chaque année en fonction du taux de réalisation annuel de la feuille de route RSE du Groupe.

Le Contrat de Crédit ne fait pas l'objet de covenant.

Au 31 décembre 2023, la Société n'effectue pas de tirage sur cette ligne de crédit.

5.2.2 Engagements reçus

Au 31 décembre 2023 et 2022, la société n'avait pas reçu d'engagements significatifs.

5.3 EXPOSITION AUX RISQUES DE CHANGE (TAUX, CHANGE, CRÉDIT, ACTIONS)

Au 31 décembre 2023, la société était engagée dans les opérations suivantes :

5.3.1 Risques de change

La Société peut procéder à des couvertures à terme pour se prémunir du risque de change. Au 31 décembre 2023, les couvertures à terme mises en place concernent le dollar américain, la livre sterling, le peso mexicain, le dollar australien, le zloty, le dollar de Singapour et le yuan.

5.3.2 Concentration des risques de crédit

Les "swaps" de taux et contrats à terme de devises mis en place par le Groupe ont été conclus avec des établissements financiers de premier plan. Legrand suit en permanence le niveau de son exposition auprès de chaque établissement concerné.

Les autres instruments financiers susceptibles de se traduire par une concentration des risques de crédit sont principalement les disponibilités, les dépôts bancaires et les placements à court terme. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers de premier plan et bénéficient en majorité d'un rating d'au moins A- auprès de Standard & Poors.

5.4 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES .

En application du décret n° 2009-267 du 09 mars 2009, il n'y a aucune transaction significative effectuée par la Société avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

5.5 IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Les comptes de Legrand France SA sont consolidés par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la société Legrand SA.

La Société Legrand SA est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France sous le numéro SIRET 42125961500027. Son siège social se situe 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 87000 Limoges (France).

Les états financiers consolidés peuvent être consultés sur le site <http://www.legrand.com>

5.6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Capital %	Votes	Votes %
A.E. CHESSY (Appareillage Electrique de Chessy)	6 356 200,00 €	100,00%	416 800,00	100,00%
ALBORZ ELECTRICAL INDUSTRIES LTD	2 093 480 000,00 IRR	99,689524%	209 348,00	99,689999%
BTICINO (THAILAND) LTD.	2 000,00 ฿	0,004571%	2,00	0,002978%
BTICINO PHILIPPINES INC.	19 999 950,00 ₱	99,99975%	1 999 995,00	99,99975%
COFREL (Compagnie Franco Européenne d'Electricité)	3,60 €	0,006667%	2,00	0,006667%
EACL INVERSIONES SPA	41 224 056,00 \$	98,31%	41 224 056,00	98,31%
LEGRAND BTICINO CHILE LTDA	62 307 397 706,00 \$	83,324189%	62 307 397 706,00	83,324189%
ELTAS ELEKTRIK MALZEMELERI SANAYI VE PAZARLAMA AS	0,01 YTL	0,000003%	1,00	0,000003%
EMB ELECTRICAL INDUSTRIES SAE	5 000,00 EGP	0,032882%	5,00	0,032882%
HELLINIKI LEGRAND SA	2 011 505,37 €	99,992839%	1 368 371,00	99,992839%
INFORM ELEKTRONIK SAN. ve TIC. A.S	10,02 YTL	0,000049%	1 002,00	0,000049%
LEGRAND CARE	5 039 104,00 €	100,00%	393 680,00	100,00%
LEGRAND (HK) LIMITED	889 530 000,00 HK\$	100,00%	889 530 000,00	100,00%
LEGRAND (SCHWEIZ) AG	220 000,00 CHF	100,00%	11 000,00	100,00%
LEGRAND AUSTRIA GmbH.	821 000,00 €	100,00%	112 906,00	100,00%
LEGRAND CHINA HOLDING PTE LTD	1 258 172,00 S\$	100,00%	1 258 172,00	100,00%
LEGRAND COLOMBIA S.A.	4 707 005 950,00 \$	11,479736%	470 595,00 700	11,479736%
LEGRAND DATA CENTER SOLUTIONS	7 622,00 €	100,00%	500,00	100,00%
LEGRAND EASTERN AFRICA LIMITED	25 000,00 KSh	50,00%	250,00	50,00%
LEGRAND ELECTRICA SA	5,00 €	0,01%	0,02	0,01%
LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS	1 100 000,00 €	91,286307%	2 200,00	91,286307%
LEGRAND GROUP ESPAÑA S.L.	7 684 620,00 €	35,614439%	128 077,00	35,614439%

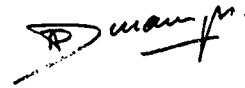
LEGRAND GROUP PTY LTD	67 886 592,85 \$	80,80967%	55 008 008,00	80,80967 %
LEGRAND INTELLIGENT ELECTRICAL (HUIZHOU) CO., LTD	70 000 000,00 ¥	100,00%	70 000 000,00	100,00%
LEGRAND KOREA CO., LTD	1 000 000 000,00 ₩	100,00%	100 000,00	100,00%
LEGRAND MAROC	15 166 000,00 MAD	99,997363%	151 660,00	99,99736 3%
LEGRAND MEDITERRANEE	1 000,00 TND	10,00%	10,00	10,00%
LEGRAND NEDERLAND BV	139 392 982,00 €	100,00%	307 033,00	100,00%
LEGRAND S.R.O	6 378 000,00 Kč	100,00%	1,00	100,00%
LEGRAND SAUDI ELECTRIC INDUSTRIES CO. LTD (SEICO)	28 500 000,00 SAR	95,00%	28 500,00	95,00%
LEGRAND DANMARK	500 000,00 kr	100,00%	500,00	100,00%
LEGRAND SLOVENSKO, S.R.O	88 959,70 €	100,00%	1,00	100,00%
LEGRAND SNC	7 182 080,00 €	92,488872%	46 336,00	92,48887 2%
LEGRAND UK LIMITED	80 437 500,00 \$	32,014351%	4 875 000,00	32,01435 1%
LEGRAND Zrt	3 630 234 000,00 Ft	100,00%	3 630 234,00	100,00%
LG&G SYSTEM SOLUTIONS HOLDING LTD	15 096 968,00 AED	100,00%	10 924,00	100,00%
NETATMO	4 616 841,00 €	100,00%	4 616 841,00	100,00%
NOVATEUR ELECTRICAL & DIGITAL SYSTEMS PRIVATE LIMITED (NEDS)	94 160,00 Rs.	0,000657%	9 416,00	0,000657 %
PB FINELECTRIC BV	594 153 591,75 \$	25,500158%	1 171 323,00	25,50015 8%
PIAL ELETRO-ELETRONICOS PARTICIPACOES LTDA	80 000 000,00 R\$	12,534252%	80 000 000,00	12,53425 2%
PLANET WATTOHM SNC	1 043 200,00 €	99,992332%	65 200,00	99,99233 2%
R-FINANCES SAS	452 311,00 €	100,00%	452 311,00	100,00%
ROCOM ELECTRIC COMPANY LTD	500 000,00 HK\$	100,00%	500 000,00	100,00%
LEGRAND ELECTRIC LIMITED	1,00 ₪	0,00001%	1,00	0,00001%
Legrand Holding Finland Oy	0,00 €	0,00%	100,00	100,00%

EMOS CZ group a.s.	2 000 000,00 Kč	100,00%	200,00	100,00%
LEGRAND ELECTRIC ALGERIE	20 000 000,00 DZD	100,00%	20 000,00	100,00%
Ensto France	600 210,60 €	100,00%	8 620,00	100,00%
Legrand Tunisie (Tunis)	200 000,00 TND	100,00%	2 000,00	100,00%
Legrand Sénégal (Dakar)	60 000 000,00 XOF	100,00%	6 000,00	100,00%
Legrand Bénin	60 000 000,00 XOF	100,00%	6 000,00	100,00%
Legrand Madagascar (Antananarivo)	513 000 000,00 Ar	100,00%	3 800,00	100,00%
VOLTADIS	20 000,00 €	100,00%	200,00	100,00%
PT LEGRAND INDONESIA	182 162 454 999,06 Rp	98,00%	49 836 190 998,00	98,00%
BORRI POWER MIDDLE EAST FZCO	125 000,00 AED	25,00%	1 250,00	25,00%
PT TRIAS INDRA SAPUTRA	10 000 000,00 Rp	0,061584%	20,00	0,061584 %
MINKELS AG	50 000,00 CHF	100,00%	100,00	100,00%

5.7 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

copie certifiée conforme



LEGRAND FRANCE

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Forvis Mazars & Associés
Tour Exaltis – 61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'Assemblée Générale
LEGRAND FRANCE
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87045 Limoges Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Legrand France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la note 2.4 de l'annexe qui expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

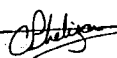
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 10 juin 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Forvis Mazars & Associés



10-06-2024 | 09:10 CEST

10-06-2024 | 11:20 CEST

Camille Phelizon

Gaël Lamant

LEGRAND FRANCE

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	1 082	972
Autres produits d'exploitation	58	56
Total produits d'exploitation	1 140	1 028
Charges d'exploitation		
Consommation de marchandises	(44)	(40)
Consommation de matières premières et autres approvisionnements	(331)	(341)
Autres achats et charges externes	(260)	(228)
Impôts, taxes et versements assimilés	(13)	(13)
Frais de personnel	(280)	(267)
Dotations aux amortissements et provisions	(57)	(43)
Autres charges	(1)	(1)
Total charges d'exploitation	(986)	(933)
Résultat d'exploitation	154	95
Produits financiers		
Des participations	1 009	654
Des autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé	63	24
Gains de change	35	41
Reprises sur provisions et transferts de charges	55	41
Total Produits Financiers	1 162	760
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	(40)	(135)
Pertes de change	(42)	(47)
Intérêts, charges assimilées et autres charges financières	(191)	(85)
Total Charges Financières	(273)	(267)
Résultat financier	889	493
Résultat courant avant impôts	1 043	588
Résultat exceptionnel	(14)	(3)
Bénéfice de l'exercice avant impôt et participation	1 029	585
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(11)	(7)
Impôt sur les bénéfices	(32)	(11)
Bénéfice net de l'exercice	986	567

Bilan

Actif

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	19	18
Immobilisations corporelles	207	181
Immobilisations financières	3 195	3 180
Total Actif Immobilisé	3 421	3 379
Actif circulant		
Stocks et en-cours	137	145
Créances	377	260
Valeurs mobilières de placement	670	700
Disponibilités	1 490	1 046
Total Actif Circulant	2 674	2 151
Comptes de régularisation	48	64
TOTAL ACTIF	6 143	5 594

Passif

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Capitaux propres		
Capital social	55	55
Primes et réserves	88	262
Résultat de l'exercice	986	567
Provisions réglementées et subventions	89	82
Total capitaux propres	1 218	966
Provisions	138	147
Dettes financières		
Autres dettes financières	4 506	4 163
Total dettes financières	4 506	4 163
Autres dettes	281	316
Comptes de régularisation	0	3
TOTAL PASSIF	6 143	5 595

Notes annexes aux états financiers

NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	4
NOTE 2 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	4
NOTE 3 - NOTES SUR LE BILAN	8
NOTE 4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	13
NOTE 5 - AUTRES INFORMATIONS	15

NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant

NOTE 2 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et conformément au plan comptable révisé et suivant les mêmes méthodes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tous les montants sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément au règlement ANC n° 2015-06, les malis de fusion sont affectés aux actifs sous-jacents supportant les plus-values latentes des actifs apportés.

Ces malis de fusion affectés suivent les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs sous-jacents.

La quote-part résiduelle non identifiable des malis a été affecté au fonds commercial et fait l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

Les fonds commerciaux ont pour origine l'apport des activités d'anciennes filiales, devenues désormais établissements de la société. Ces apports concourent encore au maintien et au développement du potentiel d'activité de la société.

La valeur actuelle du fonds commercial a été déterminée sur la base de calcul de la valeur d'utilité.

Ce calcul est effectué par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de 5 ans, issus de données budgétaires approuvées par la direction. Au-delà de la période de 5 ans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des données de la dernière année du budget et d'hypothèses financières long terme.

2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production des immobilisations.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principaux taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

Nature	Durée (ans)	Taux comptable économique
Constructions	15 à 25	4 à 6,67 % L
Aménagement des constructions	15	6,67 % L
Matériel de production	10	10 % L
Outils de production	5 à 8	12,5 % à 20 % L
Matériel de transport	4 à 5	20 % à 25 % L
Matériel informatique	3 à 5	20 à 33,33 % L

La société pratique l'amortissement dégressif pour des raisons fiscales lorsque les immobilisations sont éligibles à ce régime. Cela concerne donc principalement le matériel et les outils de production ainsi que le matériel de transport et informatique.

2.4 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée (ou de leur valeur réévaluée) ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation sont comptabilisées en charges financières.

Les reprises sur provisions sont comptabilisées en résultat exceptionnel lorsqu'elles ont donné lieu à cession dans l'exercice afin de ne pas déséquilibrer le résultat courant. Les reprises de provision d'une autre nature sont reprises en financier.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont comptabilisés en charges.

2.5 STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Les stocks et travaux en cours sont évalués au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur de remplacement (produits achetés) ou de production (produits fabriqués), sans toutefois excéder leur valeur nette de réalisation.

Le prix de revient est déterminé selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti), sauf pour l'établissement de Limoges où la méthode utilisée est le prix moyen pondéré.

Les frais d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût des stocks.

2.6 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement, apprécié au cas par cas.

2.7 DETTES ET CRÉANCES EN DEVISES

Elles figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours constaté à la fin de l'exercice.

2.8 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur réalisable (en fonction de leur cotation ou de leur valeur estimée de réalisation).

Une dépréciation est constituée pour les moins-values latentes éventuelles.

2.9 EMPRUNTS À LONG TERME, « OBLIGATIONS YANKEE »

Le 14 février 1995, Legrand France a émis sur le marché public américain un emprunt obligataire d'un montant de 400,0 millions de dollars américains portant intérêt fixe au taux de 8,5 % et remboursable le 15 février 2025.

Les intérêts de cet emprunt sont payables à terme échu les 15 février et 15 août de chaque année, la première échéance étant intervenue le 15 août 1995.

En décembre 2013, la Société a été sollicitée par des détenteurs d'obligations Yankee pour leur racheter des titres. Dans ce cadre, la Société a décidé d'acquérir des obligations Yankee représentant au total un nominal de 6,5 millions de dollars américains. Ces obligations ont été annulées consécutivement à leur acquisition par la Société.

En décembre 2020, la Société a été sollicitée par des détenteurs d'obligations Yankee pour leur racheter des titres. Dans ce cadre, la Société a décidé d'acquérir des obligations Yankee représentant au total un nominal de 18,6 millions de dollars américains. Ces obligations ont été annulées consécutivement à leur acquisition par la Société.

Au cours de l'année 2021, la Société a été sollicitée par des détenteurs d'obligations Yankee pour leur racheter des titres. Dans ce cadre, la Société a décidé d'acquérir des obligations Yankee représentant au total un nominal de 27,6 millions de dollars américains. Ces obligations ont été annulées consécutivement à leur acquisition par la Société.

Au cours de l'année 2022, la Société a été sollicitée par des détenteurs d'obligations Yankee pour leur racheter des titres. Dans ce cadre, la Société a décidé d'acquérir des obligations Yankee représentant au total un nominal de 34,6 millions de dollars américains. Ces obligations ont été annulées consécutivement à leur acquisition par la Société.

Au cours de l'année 2023, la Société a été sollicitée par des détenteurs d'obligations Yankee pour leur racheter des titres. Dans ce cadre, la Société a décidé d'acquérir des obligations Yankee représentant au total un nominal de 21,4 millions de dollars américains. Ces obligations ont été annulées consécutivement à leur acquisition par la Société.

A la suite de ces opérations, l'emprunt obligataire s'élève à 291,3 millions de dollars américains

2.10 PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE ET PENSIONS DE RETRAITE

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération. Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes de retraite, sont intégralement comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus. Concernant les écarts actuariels, ils sont toujours enregistrés directement au compte de résultat.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base d'un taux d'actualisation déterminé par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Il est arrêté sur la base de l'indice externe iBoxx € Corporates AA 10+, communément retenu comme référence.

Les provisions constituées au bilan couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein de la Société. La Société n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière.

Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise.

Cette indemnité est définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. Elle peut être issue d'un accord d'entreprise si celui-ci est plus favorable au salarié et est généralement différente selon le statut (cadre/non cadre) du salarié.

La loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023, promulguée le 14 avril 2023, relève l'âge légal de la retraite de 62 à 64 ans.

L'impact de cette réforme n'est pas matériel au 31 décembre 2023.

2.11 PROVISION POUR PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS

2.11.1 Provision pour participation et intéressement

Legrand France SA a adhéré à l'accord dérogatoire de participation du 7 juin 2023. Cet accord de participation s'applique pour une durée de 2 ans et donc pour les calculs de la réserve spéciale de participation de 2023 à 2024. Le périmètre des sociétés parties à l'accord inclut la Société et les sociétés Legrand SA, Legrand SNC, Cofrel, Ura, Planet-Wattohm, Legrand Care, Legrand Énergie Solutions et Legrand Data Center Solutions.

Legrand France SA a également adhéré à l'accord d'intéressement du 7 juin 2023. Cet accord d'intéressement s'applique pour une durée de 2 ans et donc pour les exercices 2023 à 2024 pour le même périmètre que celui énoncé pour l'accord dérogatoire de participation.

2.11.2 « Legrand Obligations Privées »

Le 30 janvier 2004, le Groupe a mis en place un nouveau « Plan d'Épargne Entreprise groupe Legrand ». Ce plan d'épargne permet, conformément à la loi, à tous les salariés du Groupe en France, ayant trois mois d'ancienneté, de constituer une épargne placée au choix du salarié dans différents fonds communs de placements gérés par des organismes habilités, pendant la période d'indisponibilité légale de 5 ans.

Parmi ces fonds communs de placement, Legrand a mis en place un fonds particulier intitulé « Legrand Obligations Privées » permettant aux salariés du Groupe en France qui le souhaitent de placer leur participation et/ou leur intéressement, pendant la période de blocage, dans ce fonds qui verse un taux de 5,5%. Depuis l'exercice 2011, la Société est l'émetteur au sein du Groupe des Obligations Privées.

2.12 ACHATS ET VENTES À TERME DE DEVISES, « SWAPS » DE DEVISES

En fin d'exercice, la perte latente résultant de la différence entre le cours de vente ou d'achat et le cours de clôture, fait l'objet d'une provision.

2.13 OPTIONS DE CHANGE

En fin d'exercice, les options sur devises sont évaluées à leur valeur de marché et enregistrées en valeur mobilières de placement.

La variation constatée entre le prix payé lors de l'acquisition de l'instrument et la valeur de marché est enregistrée en résultat de change.

2.14 FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Ces frais sont passés en charges d'exploitation de l'exercice.

Il en est de même pour l'ensemble des dépenses informatiques, à l'exception des logiciels achetés qui sont immobilisés et amortis sur leur durée d'utilisation.

NOTE 3 - NOTES SUR LE BILAN

3.1 ACTIF IMMOBILISÉ

Les mouvements de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

31 Décembre 2023				
(en millions d'euros)	Valeur brute début période	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute fin période
Immobilisations incorporelles	61	4	0	65
Terrains	17	1	0	18
Constructions	203	5	(2)	206
Matériels et outillages industriels	534	24	(32)	526
Autres immobilisations	18	3	(1)	20
Immobilisations en cours, avances et acomptes	46	20	0	66
Immobilisations corporelles	818	53	(35)	836
Titres de participation	2 935	19	0	2 954
Créances rattachées à des participations	28	17	(21)	24
Prêts et autres immobilisations financières	354	23	(24)	353
Immobilisations financières	3 317	59	(45)	3 331
Total actif immobilisé	4 196	116	(80)	4 232

Les mouvements des amortissements relatifs à l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

31 Décembre 2023				
(en millions d'euros)	Amortissements cumulés début période	Dotations de l'exercice*	Diminutions de l'exercice	Amortissements cumulés fin période
Immobilisations incorporelles	43	3	0	46
Terrains	12	0	0	12
Constructions	153	5	(2)	156
Matériels et outillages industriels	457	19	(31)	445
Autres immobilisations	15	2	(1)	16
Immobilisations corporelles	637	26	(34)	629
Total amortissements	680	29	(34)	675

*Hors dépréciations des immobilisations présentées en note 3.8

Les immobilisations incorporelles comprennent des fonds commerciaux pour une valeur nette de 14,1 millions d'euros.

Les fonds commerciaux n'ont pas fait l'objet de tests de dépréciation sur cet exercice.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur l'exercice 2023.

3.2 STOCKS ET EN COURS

Les stocks et en-cours s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023		31 Décembre 2022	
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	84	22	62	71
En-cours de production	28	4	24	24
Produits intermédiaires et finis	44	5	39	34
Marchandises	13	1	12	15
TOTAL	169	32	137	144

3.3 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Billets de trésorerie	0	0
Instruments de trésorerie	0	0
Autres placements	670	700
TOTAL	670	700

Legrand France SA effectue des placements courts terme à taux fixe.

En complément et depuis l'exercice 2021, la société Legrand France effectue également des placements à moyens terme.

Les équivalents de trésorerie se composent de dépôts à terme et d'autres actifs financiers liquides (possibilité de sortie inférieure ou égale à 3 mois), facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

3.4 CRÉANCES

Les créances de l'actif circulant s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023		
	Montant		Échéances
	Valeur brute	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	25	25	0
Prêts et autres immobilisations financières	355	6	349
Total créances de l'actif immobilisé	380	31	349
Créances clients	313	313	0
Taxe sur la valeur ajoutée	18	18	0
Autres créances	46	46	0
Total créances de l'actif circulant	377	377	0
Comptes de régularisation	48	48	0
TOTAL A LA FIN DE LA PÉRIODE	805	456	349
TOTAL AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	714	331	383

3.5 DETTES

31 Décembre 2023				
(en millions d'euros)	Montant brut	Échéances		
		À un an au plus	À plus d'un an et à cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires*	324	18	306	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, dont :				
- À un an maximum à l'origine	115	115	0	0
- À plus d'un an à l'origine	50	0	50	0
Emprunts et dettes financières divers	4 017	1 244	894	1 879
Total dettes financières	4 506	1 377	1 250	1 879
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153	153	0	0
Dettes fiscales et sociales	119	119	0	0
Autres dettes	9	9	0	0
Total autres dettes	281	281	0	0
Comptes de régularisation	0	0	0	0
TOTAL A LA FIN DE LA PÉRIODE	4 787	1 658	1 250	1 879
TOTAL AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	4 480	1 533	1 315	1 632

* dont 51,8 millions d'euros (comprenant 2,1 millions d'intérêts courus au taux de 5,50%) correspondant au montant investi par les salariés dans le fonds commun de placement intitulé « Legrand Obligations Privées »

3.6 COMPTES DE RÉGULARISATION

La ventilation de ce poste est la suivante :

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Charges payées d'avance	8	10
Primes de remboursement de l'emprunt en US dollars*	0	0
Écarts de conversion**	40	55
TOTAL	48	65

* Amorties sur la durée de l'emprunt, soit 30 ans

** Les écarts de conversion proviennent de la réévaluation des créances et dettes en devises étrangères au taux de change en vigueur au 31 décembre 2023. Les écarts de conversion actif, conformément aux principes comptables, font l'objet d'une provision pour risque de change et les écarts de conversion passif ne sont pas enregistrés au compte de résultat.

3.7 CAPITAUX PROPRES

3.7.1 Capital social

Le capital social est constitué de 27 456 275 actions d'une valeur nominale de 2 euros au 31 décembre 2023.

3.7.2 Primes et réserves

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Avant répartition		
Primes	82	82
Ecart d'évaluation	0	0
Réserve légale	6	6
Autres réserves et report à nouveau	0	174
TOTAL	88	262

3.7.3 Mouvements des capitaux propres

Les mouvements des capitaux propres de l'exercice s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice avant répartition	966
Variations en cours d'exercice après répartition :	
- du capital	0
- des primes	0
- des réserves et report à nouveau	0
- des dividendes versés	(741)
- des provisions réglementées et subventions	7
- du résultat de l'exercice	986
- autres	0
CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE AVANT RÉPARTITION	1 218

3.7.4 Résultat de l'exercice et dividendes payés

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Nombre d'actions	27 456 275	27 456 275
Bénéfice net comptable (en millions d'euros)	986	567
Bénéfice net comptable par action (en euros)	35,91	15,73
Variation des capitaux propres (en millions d'euros)	252	80
Variation des capitaux propres par action (en euros)	9,18	2,91
Dividendes versés au cours de l'exercice (en millions d'euros)	741	500
Dividendes versés au cours de l'exercice par action (en euros)	26,98	18,21

3.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

31 Décembre 2023

	Au début de la période	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (suite à leur utilisation)	Reprises de l'exercice (devenues sans objet)	A la fin de la période
<i>(en millions d'euros)</i>					
Provisions pour investissements (participation des salariés)	0	0	0	0	0
Provisions pour hausse de prix	28	8	(2)	0	34
Amortissements dérogatoires	52	9	(8)	0	53
Provisions réglementées	80	17	(10)	0	87
Provisions pour pertes de change	55	40	(55)	0	40
Provisions pour pensions et obligations similaires	61	6	(3)	0	64
Provisions sociales	8	3	(3)	0	8
Provisions pour risques production et outillage	16	5	0	(1)	20
Autres provisions	7	2	(1)	(1)	7
Provisions	147	56	(62)	(2)	139
Dépréciation sur immobilisations incorporelles	1	0	0	0	1
Dépréciation sur immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
Dépréciation sur immobilisations financières	141	0	0	0	141
Dépréciation sur stocks et en cours	24	15	(5)	(2)	32
Dépréciation sur comptes clients et autres créances	0	0	0	0	0
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0
Provisions pour dépréciations	166	15	(5)	(2)	174
TOTAL	393	88	(77)	(4)	400
Dotations et reprises					
- d'exploitation		28	(15)		
- financières		40	(54)		
- exceptionnelles		20	(12)		
TOTAL		88	(81)		

3.8.1 Indemnités de départ à la retraite

Legrand France, en application des conventions collectives en vigueur dans le secteur de la construction électrique, est tenue de verser à tout salarié partant en retraite une indemnité calculée en fonction de son ancienneté dont la méthode de comptabilisation est expliquée en note 2.10.

Les provisions constituées au bilan s'élèvent à 63,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 (60,8 millions d'euros au 31 décembre 2022) et représentent l'engagement cumulé au titre des prestations définies.

Le calcul des engagements est effectué sur la base d'hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. En 2023., le calcul est basé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 3,50 %, un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 3,17 % (respectivement 3,50 % et 3,65% en 2022.).

3.8.2 Autres provisions

Les autres provisions contiennent principalement une provision constituée au titre des plans de rémunérations pluriannuelles long terme.

NOTE 4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉS ET MARCHÉS GÉOGRAPHIQUES

Le chiffre d'affaires de Legrand France s'élève à 1 082 millions d'euros.

L'activité de Legrand France est axée sur la fabrication d'appareillage électrique d'installation.

4.2 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Produits financiers des participations	1 009	654
Produits financiers des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	15	11
Gains de change	35	41
Autres produits		
- reprises sur provisions et transferts de charges	55	41
- produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0
- autres intérêts et produits assimilés	48	13
Total des autres produits financiers	103	54
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 162	760
Dotations financières aux amortissements et provisions	(40)	(135)
Pertes de change	(42)	(47)
Intérêts et charges assimilés, et autres charges financières	(191)	(85)
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(273)	(267)
RÉSULTAT FINANCIER	889	493

4.3 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	8
Produits exceptionnels sur opérations de capital	1	3
Reprises sur provisions et transferts de charges	12	20
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	14	31
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(7)	(7)
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	(1)	(1)
Dotations aux amortissements et provisions	(20)	(26)
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(28)	(34)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(14)	(3)

4.4 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

4.4.1 Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale en vigueur date du 1er janvier 2003. A cette date, Legrand France SA et ses filiales sont entrées dans ce nouveau périmètre qui a pour tête d'intégration fiscale la société Legrand SA. La convention stipule que les surcoûts et les économies d'impôts résultant de l'application du régime d'intégration fiscale sont conservés par la société mère.

4.4.2 Impôts

L'impôt représente une charge de 31,9 millions d'euros.

4.4.3 Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Bénéfice net de l'exercice	986	567
Dotations de l'exercice aux provisions réglementées (y compris amortissements dérogatoires)	17	23
Reprises de l'exercice sur provisions réglementées imposables	(10)	(10)
Reprises de l'exercice sur provisions spéciales pour investissements non imposables (participation des salariés)	0	0
Sous total de ces provisions	7	13
Charge / (Produit) d'impôt du fait de ces provisions	(2)	(3)
Résultat de l'exercice hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires	991	577

4.4.4 Situation fiscale latente

	Base : produits (ou charges)			Produits (ou charges) fiscaux latents			
	Mouvements de l'exercice						
(en millions d'euros)	01/01/2023	Dotation	Reprise	31.12.2023	01/01/2023	Variation	31.12.2023
Evaluations dérogatoires en vue d'obtenir des allègements fiscaux							
Provisions réglementées (hors amortissements dérogatoires** et hors provisions pour investissement/participation)	28	8	(2)	34	(7)	(2)	(9)
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains postes : provisions pour							
Congés payés ***	(11)	(1)	0	(12)	3	0	3
Pensions, obligations similaires et indemnités	(61)	(6)	3	(64)	16	0	16
Impôts, taxes et autres	(41)	(8)	0	(49)	11	2	13
Sous total	(113)	(15)	3	(125)	30	2	32
TOTAL	(85)	(7)	1	(91)	23	0	23

* Les taux retenus sont les taux votés en vigueur pour l'exercice 2023., et suivant.

** Les amortissements dérogatoires ne donnent pas lieu à détermination d'un effet fiscal latent correspondant, dans la mesure où il s'agit d'un avantage fiscal définitivement acquis contrairement aux autres provisions réglementées (provision pour hausse des prix).

*** La société a décidé d'opter pour le maintien du régime antérieur de déductibilité fiscale différée de la provision pour congés payés.

4.4.5 Ventilation de l'impôt

	31 Décembre 2023		31 Décembre 2022	
	(en millions d'euros)			
	Base	Impôt net	Base	Impôt net
Résultat courant avant impôt	1 043		588	
Impôt correspondant (dont crédit d'impôt)		(32)		(10)
Résultat exceptionnel (dont participation)	(25)		(10)	
Impôt correspondant		0		(1)
Résultat net de l'exercice	1 018	(32)	578	(11)

NOTE 5 - AUTRES INFORMATIONS

5.1 EFFECTIFS :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Effectifs moyens		
Cadres	909	868
Employés	1 121	1 118
Ouvriers qualifiés et spécialisés	1 569	1 596
TOTAL	3 599	3 582

5.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS

5.2.1 Engagements donnés

Au 31 décembre 2023 et 2022, la Société était engagée pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Garanties concédées à des banques	88	121
Garanties concédées à d'autres organismes	18	18
TOTAL	106	139

L'essentiel de ces garanties est concédé à des banques par la Société pour le compte de filiales du Groupe établies à l'étranger.

En octobre 2011, la Société a conclu avec six banques un Contrat de crédit permettant de bénéficier d'une ligne de crédit multidevises d'un montant de 900,0 millions d'euros, renouvelable par tirages successifs et d'échéance 5 ans avec option de renouvellement de deux fois un an. Dans le cadre de ce contrat, la marge appliquée au-delà des taux de marché est fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe.

En juillet 2014, la Société a signé un accord d'amendement et d'extension du Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit.

Au terme de cet accord, la maturité maximum de la ligne de crédit a été allongée de 3 ans, soit jusqu'en juillet 2021, incluant une option de renouvellement de deux fois un an, avec des conditions financières améliorées par rapport à celles d'octobre 2011.

En décembre 2019, la Société a signé un nouvel accord d'amendement et d'extension du Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit. Au terme de cet accord :

- la maturité de la ligne de crédit multidevises de 900,0 millions d'euros a été allongée jusqu'en décembre 2026,
- la marge appliquée au-delà des taux de marché reste fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe, mais sera augmentée ou diminuée chaque année en fonction du taux de réalisation annuel de la feuille de route RSE du Groupe.

Le Contrat de Crédit ne fait pas l'objet de covenant.

Au 31 décembre 2023, la Société n'effectue pas de tirage sur cette ligne de crédit.

5.2.2 Engagements reçus

Au 31 décembre 2023 et 2022, la société n'avait pas reçu d'engagements significatifs.

5.3 EXPOSITION AUX RISQUES DE CHANGE (TAUX, CHANGE, CRÉDIT, ACTIONS)

Au 31 décembre 2023, la société était engagée dans les opérations suivantes :

5.3.1 Risques de change

La Société peut procéder à des couvertures à terme pour se prémunir du risque de change. Au 31 décembre 2023, les couvertures à terme mises en place concernent le dollar américain, la livre sterling, le peso mexicain, le dollar australien, le zloty, le dollar de Singapour et le yuan.

5.3.2 Concentration des risques de crédit

Les "swaps" de taux et contrats à terme de devises mis en place par le Groupe ont été conclus avec des établissements financiers de premier plan. Legrand suit en permanence le niveau de son exposition auprès de chaque établissement concerné.

Les autres instruments financiers susceptibles de se traduire par une concentration des risques de crédit sont principalement les disponibilités, les dépôts bancaires et les placements à court terme. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers de premier plan et bénéficient en majorité d'un rating d'au moins A- auprès de Standard & Poors.

5.4 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

En application du décret n° 2009-267 du 09 mars 2009, il n'y a aucune transaction significative effectuée par la Société avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

5.5 IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Les comptes de Legrand France SA sont consolidés par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la société Legrand SA.

La Société Legrand SA est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France sous le numéro SIRET 42125961500027. Son siège social se situe 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 87000 Limoges (France).

Les états financiers consolidés peuvent être consultés sur le site <http://www.legrand.com>

5.6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Capital %	Votes	Votes %
A.E. CHESSY (Appareillage Electrique de Chessy)	6 356 200,00 €	100,00%	416 800,00	100,00%
ALBORZ ELECTRICAL INDUSTRIES LTD	2 093 480 000,00 IRR	99,689524%	209 348,00	99,689999%
BTICINO (THAILAND) LTD.	2 000,00 ฿	0,004571%	2,00	0,002978%
BTICINO PHILIPPINES INC.	19 999 950,00 ₱	99,99975%	1 999 995,00	99,99975%
COFREL (Compagnie Franco Européenne d'Electricité)	3,60 €	0,006667%	2,00	0,006667%
EACL INVERSIONES SPA	41 224 056,00 \$	98,31%	41 224 056,00	98,31%
LEGRAND BTICINO CHILE LTDA	62 307 397 706,00 \$	83,324189%	62 307 397 706,00	83,324189%
ELTAS ELEKTRIK MALZEMELERI SANAYI VE PAZARLAMA AS	0,01 YTL	0,000003%	1,00	0,000003%
EMB ELECTRICAL INDUSTRIES SAE	5 000,00 EGP	0,032882%	5,00	0,032882%
HELLINIKI LEGRAND SA	2 011 505,37 €	99,992839%	1 368 371,00	99,992839%
INFORM ELEKTRONIK SAN. ve TIC. A.S	10,02 YTL	0,000049%	1 002,00	0,000049%
LEGRAND CARE	5 039 104,00 €	100,00%	393 680,00	100,00%
LEGRAND (HK) LIMITED	889 530 000,00 HK\$	100,00%	889 530 000,00	100,00%
LEGRAND (SCHWEIZ) AG	220 000,00 CHF	100,00%	11 000,00	100,00%
LEGRAND AUSTRIA GmbH.	821 000,00 €	100,00%	112 906,00	100,00%
LEGRAND CHINA HOLDING PTE LTD	1 258 172,00 S\$	100,00%	1 258 172,00	100,00%
LEGRAND COLOMBIA S.A.	4 707 005 950,00 \$	11,479736%	470 595,00 700	11,479736%
LEGRAND DATA CENTER SOLUTIONS	7 622,00 €	100,00%	500,00	100,00%
LEGRAND EASTERN AFRICA LIMITED	25 000,00 KSh	50,00%	250,00	50,00%
LEGRAND ELECTRICA SA	5,00 €	0,01%	0,02	0,01%
LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS	1 100 000,00 €	91,286307%	2 200,00	91,286307%
LEGRAND GROUP ESPAÑA S.L.	7 684 620,00 €	35,614439%	128 077,00	35,614439%

LEGRAND GROUP PTY LTD	67 886 592,85 \$	80,80967%	55 008 008,00	80,80967 %
LEGRAND INTELLIGENT ELECTRICAL (HUIZHOU) CO., LTD	70 000 000,00 ¥	100,00%	70 000 000,00	100,00%
LEGRAND KOREA CO., LTD	1 000 000 000,00 ₩	100,00%	100 000,00	100,00%
LEGRAND MAROC	15 166 000,00 MAD	99,997363%	151 660,00	99,99736 3%
LEGRAND MEDITERRANEE	1 000,00 TND	10,00%	10,00	10,00%
LEGRAND NEDERLAND BV	139 392 982,00 €	100,00%	307 033,00	100,00%
LEGRAND S.R.O	6 378 000,00 Kč	100,00%	1,00	100,00%
LEGRAND SAUDI ELECTRIC INDUSTRIES CO. LTD (SEICO)	28 500 000,00 SAR	95,00%	28 500,00	95,00%
LEGRAND DANMARK	500 000,00 kr	100,00%	500,00	100,00%
LEGRAND SLOVENSKO, S.R.O	88 959,70 €	100,00%	1,00	100,00%
LEGRAND SNC	7 182 080,00 €	92,488872%	46 336,00	92,48887 2%
LEGRAND UK LIMITED	80 437 500,00 \$	32,014351%	4 875 000,00	32,01435 1%
LEGRAND Zrt	3 630 234 000,00 Ft	100,00%	3 630 234,00	100,00%
LG&G SYSTEM SOLUTIONS HOLDING LTD	15 096 968,00 AED	100,00%	10 924,00	100,00%
NETATMO	4 616 841,00 €	100,00%	4 616 841,00	100,00%
NOVATEUR ELECTRICAL & DIGITAL SYSTEMS PRIVATE LIMITED (NEDS)	94 160,00 Rs.	0,000657%	9 416,00	0,000657 %
PB FINELECTRIC BV	594 153 591,75 \$	25,500158%	1 171 323,00	25,50015 8%
PIAL ELETRO-ELETRONICOS PARTICIPACOES LTDA	80 000 000,00 R\$	12,534252%	80 000 000,00	12,53425 2%
PLANET WATTOHM SNC	1 043 200,00 €	99,992332%	65 200,00	99,99233 2%
R-FINANCES SAS	452 311,00 €	100,00%	452 311,00	100,00%
ROCOM ELECTRIC COMPANY LTD	500 000,00 HK\$	100,00%	500 000,00	100,00%
LEGRAND ELECTRIC LIMITED	1,00 ₪	0,00001%	1,00	0,00001%
Legrand Holding Finland Oy	0,00 €	0,00%	100,00	100,00%

EMOS CZ group a.s.	2 000 000,00 Kč	100,00%	200,00	100,00%
LEGRAND ELECTRIC ALGERIE	20 000 000,00 DZD	100,00%	20 000,00	100,00%
Ensto France	600 210,60 €	100,00%	8 620,00	100,00%
Legrand Tunisie (Tunis)	200 000,00 TND	100,00%	2 000,00	100,00%
Legrand Sénégal (Dakar)	60 000 000,00 XOF	100,00%	6 000,00	100,00%
Legrand Bénin	60 000 000,00 XOF	100,00%	6 000,00	100,00%
Legrand Madagascar (Antananarivo)	513 000 000,00 Ar	100,00%	3 800,00	100,00%
VOLTADIS	20 000,00 €	100,00%	200,00	100,00%
PT LEGRAND INDONESIA	182 162 454 999,06 Rp	98,00%	49 836 190 998,00	98,00%
BORRI POWER MIDDLE EAST FZCO	125 000,00 AED	25,00%	1 250,00	25,00%
PT TRIAS INDRA SAPUTRA	10 000 000,00 Rp	0,061584%	20,00	0,061584 %
MINKELS AG	50 000,00 CHF	100,00%	100,00	100,00%

5.7 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

LEGRAND FRANCE
Société Anonyme au capital de 54.912.550 euros
Siège Social : 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 LIMOGES
758 501 001 R.C.S. LIMOGES



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 27 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-sept juin,
à 11h,

Les actionnaires de la société LEGRAND FRANCE, société anonyme au capital de 54.912.550 euros, dont le siège social est situé 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Limoges (87000), ayant pour numéro unique d'identification 758.501.001-RCS-Limoges (la « Société »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, par visioconférence, sur convocation du Conseil d'Administration de la Société.

Toutes les actions sont nominatives et la convocation a été faite par courriel adressé à chaque actionnaire.

Il est établi une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Antoine Burel en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

La société Legrand SA, représentée par Monsieur David Descamps, actionnaire présent titulaire du plus grand nombre de voix acceptant cette fonction, est appelée comme Scrutateur.

Madame Marie-Céline Richard, Responsable Juridique France, est désignée Secrétaire de l'Assemblée.

Monsieur Gaël Lamant (cabinet Mazars), Commissaires aux comptes, est présent.

Assiste également à la réunion Monsieur Thomas Saillard, Directeur Financier.

Madame Camille Phelizon (cabinet PriceWaterhouseCoopers) et Messieurs Mohamed Dali et Olivier Ten, représentants du Comité Social et Economique Central, sont absents et excusés.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 27.456.275 actions et détiennent la totalité des 27.456.250 actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du vingtième du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence certifiée exacte par le bureau, ainsi que la liste des actionnaires ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- La copie des lettres de convocation des actionnaires et des Commissaires aux comptes ;
- Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- ~~Le rapport de gestion et ses annexes ;~~
- Le rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'article L.225-184 du Code de commerce relatif aux options de souscription et d'achat d'actions ;
- Le rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'article L.225-197-4 du Code de commerce relatif aux attributions gratuites d'actions ;
- Les rapports des Commissaires aux comptes portant sur :
 - o les comptes sociaux,
 - o les conventions réglementées,
- L'attestation sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

- L'attestation sur le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale et le rapport du Conseil d'Administration y afférent ;
- Les statuts de la Société.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R.225-66 et suivants du Code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 dudit Code ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée générale est ordinaire, ce qui signifie qu'elle ne comporte que des résolutions qui sont de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire. Il précise également qu'aucune demande d'inscription de projet de résolution ou de point à l'ordre du jour n'a été adressée.

Le Président propose ensuite que les actionnaires présents le dispensent de la lecture des rapports du Conseil d'Administration à l'Assemblée, les actionnaires ayant à leur disposition l'intégralité du texte de ces rapports.

~~L'Assemblée lui en donne acte.~~

Puis, le Président prononce son discours d'introduction et passe la parole à Madame Marie-Céline Richard pour exposer le contenu des résolutions. Le Président indique que les actionnaires auront alors l'opportunité de poser leurs questions avant de procéder au vote des résolutions.

Présentation des résolutions

Madame Marie-Céline Richard présente alors les résolutions soumises au vote de l'Assemblée :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat et fixation du montant du dividende ;
- Revue des conventions réglementées ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Rapport des Commissaires aux comptes

Monsieur Gaël Lamant, représentant le collège des Commissaires aux comptes, prend la parole et précise que le rapport portant sur les comptes annuels a été mis à la disposition des actionnaires par la Société dans les délais légaux afin que les actionnaires puissent en prendre connaissance. Il indique ensuite que les Commissaires aux comptes ont certifié sans réserve les comptes sociaux, lesquels ont été établis selon les normes comptables françaises. Les travaux des Commissaires aux comptes ont été réalisés selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Monsieur Gaël Lamant résume ensuite le contenu et la conclusion concernant le rapport spécial sur les conventions réglementées, lequel ne fait état (i) d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ni (ii) d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Monsieur Antoine Burel propose alors de passer à la séance de questions-réponses. En l'absence de questions écrites posées au Conseil d'Administration, Monsieur Antoine Burel propose à l'Assemblée de répondre aux questions orales.

Personne ne demandant la parole, Monsieur Antoine Burel passe la parole à Madame Marie-Céline Richard pour procéder aux opérations de vote des résolutions.

Avant de passer au vote des résolutions, Madame Marie-Céline Richard propose à l'Assemblée qu'il ne soit pas donné lecture complète des résolutions et du rapport du Conseil d'Administration sur lesdites résolutions, mais un résumé.

L'Assemblée ayant accepté, les résolutions suivantes sont mises aux votes, après que l'essentiel de chacune d'elles ait été communiqué à l'Assemblée et que les actionnaires désireux de s'exprimer à leur sujet aient pu le faire.

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice 2023 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice, approuve les comptes sociaux de la Société arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, non déductibles du résultat fiscal, à hauteur de 305 927 euros, donnant lieu à une imposition de 79 006 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

1. Constate que l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un résultat net comptable de 985 534 209,27 euros ;
2. Décide de verser, à titre de dividende, une somme de 35,90 euros par action, soit un montant global, sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2023, de 985 680 272,50 euros ;
3. Décide que le montant distribué excédant le montant du bénéfice de l'exercice à hauteur de 146 063,23 euros, pareille somme sera prélevée sur le compte de réserves statutaires qui sera en conséquence ramené à 55 594,35 euros.

Ce dividende est éligible, le cas échéant, à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social au plus tard le 30 septembre 2024.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices sociaux :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Dividendes non éligibles à l'abattement (par action)
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2020	16,39 €	néant	néant
2021	18,21 €	néant	néant
2022	26,98 €	néant	néant

Les dividendes ont été, le cas échéant, éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, à l'effet d'effectuer tous dépôts, formalités et publications légaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Antoine Burel

Le Scrutateur
Legrand SA
représentée par David Descamps

Le Secrétaire
Marie-Céline Richard